

LE LIEN



Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'ensemble du conseil municipal, les Maires adjoints, les conseillers municipaux, se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2017, à vous, à vos familles, à vos proches.

Au mois de décembre dernier, le plateau sportif a été entièrement rénové, et le City Stade a pu ainsi être monté. Il faudra attendre les beaux jours pour que les marquages au sol puissent être effectués.

A la suite du constat de développement anarchiques d'herbes aquatiques dans les anciennes lagunes de la commune, il a été décidé d'empoissonner les étangs. Ainsi, une centaine de kilos de carpes ont été introduites dans le milieu. Normalement, elles devraient rapidement se multiplier.

Les investissements pour l'année 2017 vont être discuter prochainement en conseil municipal.

Pour cette année, il sera proposé d'entamer la rénovation de la salle des fêtes. Cette rénovation pourrait éventuellement s'effectuer sur deux exercices budgétaires en fonction de nos capacités financières (rénovations extérieure et intérieure).

En ce qui concerne l'Église, les trois retables doivent être entièrement restaurés. Il sera proposé d'entamer ces restaurations à partir de cette année, à raison d'un retable par année.

Pour la mise en œuvre du plan d'accessibilité, et conformément au calendrier retenu, plusieurs actions seront effectuées en 2017.

Concernant le plan de rénovation des routes, nous avons dû le revoir pour tenir compte des baisses drastiques des dotations. Néanmoins, pour cette année, il est envisagé de restaurer la route de la vallée, et d'effectuer une continuité piétonne rue de la croix Saint Michel.

Des travaux de renforcement du réseau d'eau domestique ont été effectués ces dernières semaines. L'opération consistait à relier le réseau de la commune de Guichen, à celui de Lassy, pour d'une part tenir compte du développement de la commune, et surtout assurer un meilleur approvisionnement dans le cadre de la lutte incendie. Ces travaux sont entièrement financés par le syndicat des eaux de Paimpont, auquel la Commune est adhérente.

Les études sur la révision générale du PLU se poursuivent. Nous savions que la commune de Lassy allait être très impactée par les dispositions liées à la loi ALUR, mais les premières évaluations semblent montrer que ces impacts seront plus important que nous l'imaginions, puisque outre les terrains hors du bourg qui deviendraient inconstructibles, plusieurs terrains dans le bourg seraient également concernés.

Bonne année 2017 à toutes et à tous

Le Maire

VIE MUNICIPALE p. 3-17



Un nouvel équipement : le city stade

VIE CULTURELLE p. 11



les 1ères nocturnes au pôle

VIE JEUNESSE p. 14



Soirée inter espace jeunes « Sport dans le noir »

VIE ASSOCIATIVE p. 18-19



VIE INTERCOMMUNALE p.22



VIE PRATIQUE p. 20-21



Dossier

La restauration municipale à LASSY

p. 12 à 13

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	membres de la commission communication
Tirage	700 exemplaires
Impression	Imprimerie Castelbriantaise



Merci à Monique VIGNE, présidente de l'association Le pont de pierres, pour les magnifiques compositions confectionnées pour embellir l'inauguration du pôle.



Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mardi		16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

Parution du prochain bulletin Le Lien N°135

Parution du prochain bulletin de **Avril/Mai/Juin 2017** semaine du **1^{er} mai 2017**.

Les articles pour Le Lien n° 135 sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : adjoint3.lassy@orange.fr pour le **31 mars 2017**. **Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.**

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

Les vœux de la municipalité pour l'année 2017

Messieurs les maires, chers collègues,
Madame la conseillère départementale,
Mesdames messieurs les maires adjoints et conseillers municipaux,
Messieurs les représentants de la gendarmerie de Guichen,
Messieurs les représentants des sapeurs-pompiers de Guichen,
Mesdames, messieurs les présidents des associations,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Le conseil municipal et moi-même sommes heureux de vous accueillir et nous vous souhaitons la bienvenue pour cette traditionnelle cérémonie, qui est pour les élus municipaux, un temps important de la vie de notre commune, un temps de rassemblement mais aussi un moment d'échange et de convivialité pour notre communauté.

Cette cérémonie des vœux est aussi, par tradition, l'occasion de dresser un bref bilan des réalisations, actions et événements de l'année écoulée et de dessiner les contours des projets municipaux pour celle à venir.

Je ne peux commencer sans avoir une pensée toute particulière pour nos concitoyens fragiles, pour leurs familles, pour celles et ceux qui sont dans la souffrance, dans la peine, dans la solitude ou les difficultés.
Je souhaite que cette année 2017 leur apporte un peu de réconfort et de sérénité.

C'est dans un contexte particulier que nous nous retrouvons aujourd'hui, puisque notre pays est toujours placé en état d'urgence et déclaré en état de guerre à la suite des effroyables événements que nous avons dû subir en 2015 et 2016.

L'état d'urgence est une mesure forte qui s'imposait et qui devait être prise sans hésitation possible.

Instauré par la loi de 1955 cet arsenal juridique permet aujourd'hui de lutter plus efficacement contre l'État islamique responsable des actions meurtrières portées contre notre pays tout au long de ces années. J'aurai une pensée particulière à l'égard des victimes et de leurs familles meurtries aussi bien en France, qu'à travers le monde, et aujourd'hui envahies par la peine et la douleur.

Cette situation appelle de notre part de porter davantage encore les valeurs de la République.

Quelles que soient notre couleur, notre religion, notre nationalité et nos différences, **nous devons continuer à vivre ensemble ; dans le respect de l'autre et en acceptant nos diversités.**

Ce n'est donc pas seulement d'un renforcement sécuritaire de la République dont nous avons besoin, il y a urgence à refonder une République qui renforce « le faire ensemble et le vivre ensemble ». Pour cela, il faut se parler, bien sûr, s'écouter mais surtout construire des projets qui permettent de se retrouver, d'apprendre à mieux se connaître.

Dit autrement par **Martin Luther King**, « nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon, nous allons mourir tous ensemble comme des idiots ».

N'oublions pas que l'éducation et la culture sont les principaux outils d'émancipation et de lutte contre l'obscurantisme.

Ce que disait **Victor Hugo** à sa manière : « Ouvrir une école, c'est fermer une prison » à laquelle **Nelson MANDELA** faisait écho en disant " L'éducation est l'arme la plus puissante que vous pouvez utiliser pour changer le monde..."

Avant de dresser les grandes lignes de l'action municipale je souhaiterais vous parler de l'intercommunalité « Vallons de haute Bretagne communauté »



Après 3 années d'existence, les processus de fonctionnement se stabilisent. Les contours des grandes actions qui seront menées par l'intercommunalité commencent à se dessiner.

Sans doute fallait-il ce temps, pour une entité qui se cherchait.

Quoiqu'il en soit, un des grands axes de VHBC, est **le développement sur le territoire du très haut débit**. Ce programme majeur, qui durera environ une dizaine d'années, consiste à permettre à chaque foyer du territoire d'avoir accès au réseau dans des conditions identiques qu'à Rennes.

Les autres axes sont encore en discussion, mais puisque cette semaine, lors des vœux de l'intercommunalité, ces axes ont été évoqués, je ne dévoilerai pas un secret en vous annonçant que la communauté de communes travaille sur le financement d'un **pôle enfance-jeunesse sur la commune de Guipry-Messac, et d'une piscine à Guichen**. Attention, rien n'est encore arrêté.

LA VIE MUNICIPALE

Concernant plus spécifiquement notre commune, Le principal événement de cette année a été **l'ouverture du pôle intergénérationnel**, dont l'inauguration officielle a eu lieu au mois de décembre dernier. Le fonctionnement du pôle monte en puissance, et est de plus en plus fréquenté.



équipe des bénévoles à la porte ouverte

J'en profite pour **remercier les bénévoles de la médiathèque**, puisque, sans leur forte implication, elle ne serait pas aussi animée.

J'en profite également pour remercier très chaleureusement **Madame Véronique le Duc**, Maire adjointe, qui avait en charge le projet. Son implication, et sa vision du projet a permis, non seulement sa réalisation, mais également sa mise en fonctionnement quasiment immédiatement.

Et, contrairement à moi, Madame Le Duc a des goûts beaucoup plus assurés, et c'est cela qui nous permet d'avoir à notre disposition un équipement de qualité et d'un bel esthétique autant extérieur qu'intérieur.

L'environnement autour de l'espace intergénérationnel continu à être équipé. Ainsi, le **plateau sportif** a été entièrement **réfectionné**, sous la vigilance attentive de **Monsieur François Le Merlus**, le Maire adjoint en charge des travaux.

Ce qui a permis, il y a quelques semaines, **le montage du city stade**. Ce projet, est à l'origine une proposition de **Monsieur Franck Noël**, Maire adjoint en charge des finances. Et c'est Monsieur Noël en collaboration avec les élus municipaux, qui a défini la structure, cherché les fournisseurs, négocié les prix les conditions de réalisations, jusqu'à la dernière minute, et a suivi sa mise en place.

Compte tenu des conditions météorologiques, les traçages seront effectués plus tard.

En ce qui concerne **la restauration scolaire**, nous sommes en partenariat avec la commune de Baulon, bien sûr, ce partenariat continu pour l'intérêt de tous, et **se renforce avec la commune de Bovel**.

Ce dossier, porté par **Monsieur Bourdeverre**, Maire adjoint en charge des affaires scolaires, permet ainsi pour chacune des communes concernées, de maintenir des coûts de repas à un niveau acceptable, avec une qualité reconnue.



Pour 2017,

La commission travaux réunie cette semaine a travaillé sur les propositions qu'elle va faire au conseil.

En premier lieu, elle propose de commencer la **réfection des retables de l'église**. Ces travaux s'étaleraient sur 3 années, un retable rénové par an. Pour cette année, c'est celui situé dans la chapelle condamnée depuis quelques mois pour des raisons de sécurité, qui serait concerné.

Concernant **la salle des fêtes**. Depuis l'ouverture du pôle intergénérationnel, à côté, sa réfection devient de plus en plus prégnante. La commission propose d'effectuer pour cette année, la rénovation de ses extérieurs, et de prévoir pour 2018, la remise à neuf de l'intérieur, en effectuant par la même occasion, la mise aux normes nécessaire, en particulier l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduites.

Compte tenu de la baisse drastique des dotations, un peu plus de 25% en valeur cumulée, nous avons dû revoir notre **plan de réfection des routes**. Ainsi, nous avons prévu de refaire une voirie du bourg cette année. 2 routes sont concernées – la route du pâtis du bourg, près de la Mairie, la route de la vallée.

Suite aux analyses des spécialistes, c'est la route de la Vallée qui est la plus usée. C'est donc cette route que la commission a retenu de proposer à la réfection. La route du pâtis du bourg sera donc refaite plus tard.

LA VIE MUNICIPALE

Enfin, la commission propose d'effectuer la continuité piétonne rue de la croix saint Michel. Il s'agit d'effectuer une voie piétonne sécurisée tout du long.

Depuis quelques mois, nous testons sur la commune **un nouveau plan de circulation** dont l'objectif est de d'apporter un peu **plus de sécurité**, notamment vis à vis de la circulation automobile.

Suite à ces tests, la commission travaux a tiré certains enseignements. Certains éléments testés ont été jugés efficaces, et seront pérennisés, et peut être renforcés.

Il s'agit en particulier des chicanes en entrée de bourg en arrivant de Guignen. D'autres, bien qu'efficaces, présentent quelques inconvénients. C'est le cas des chicanes au carrefour de la rue Georges picot et la rue de la Vallée. On s'orienterait plutôt sur ce secteur, par la mise en place de ralentisseurs routiers. En ce qui concerne le STOP, il serait maintenu.

Pour la route de la Vallée, sa sécurisation sera prise en compte dans le cadre de sa réfection.

Enfin, les stops en entrée et en sortie de la commune, en direction de Guichen. Ils ont montré leur efficacité, et seront donc sans doute pérennisés.

Par la suite, la sécurisation de l'entrée du bourg en arrivant de Goven sera effectuée, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau lotissement qui a été ouvert en 2016.

Concernant précisément **les opérations d'urbanisme**. Il n'est pas prévu cette année l'ouverture d'un nouveau lotissement. Ce sera donc plutôt une année de réflexion pour la continuité du plan d'aménagement d'ensemble.

D'autant que, comme je vous l'avais dit l'année dernière, nous sommes entrés dans **la réfection du plan local d'urbanisme**, rendu obligatoire suite aux évolutions normatives, et en particulier de la loi ALUR.

Ce nouveau PLU, mené en coopération avec les communes voisines nous permet d'appréhender les problématiques sur un plan plus large.

Dans ce cadre, nous avons ensemble de nombreuses réunions, dont une cette semaine à Bourg de comptes. Les représentants à ces réunions sont pour la commune de Lassy, Madame Michèle Wester, Monsieur François Le Merlus, Monsieur Jean Yves Bourdeverre, Monsieur Gérard Legeay, et moi-même. Les personnes qui le souhaitent pourront donc les interroger sur les orientations du nouveau PLU.



D'ores et déjà, nous pouvons dire que comme on pouvait le craindre, de nombreuses parties communales deviendront sans doute inconstructible. Ainsi, la loi ALUR impose les développements uniquement dans les centres urbains. Les constructions hors des centres urbains devenant exceptionnelles, et devant être justifiées.

Pour Lassy, il ne resterait en zone constructible, que les terrains situés en centre bourg, et à proximité immédiate. Par ailleurs, les dispositions de la loi ALUR appliquées à la lettre remettent en cause tout le plan de développement de la Commune, et certains terrains à proximité immédiate du centre bourg seront sans doute déclarés inconstructibles pour les 10 années à venir.

Évidemment, nous savions que la loi ALUR allait fortement nous impacter, mais nous n'imaginions pas que ce soit à ce point. Quoiqu'il en soit, nous sommes bien sûr très attentifs, et défendons avec force le projet de développement communal.

Voilà, au nom du Conseil municipal, je vous renouvelle de bons vœux pour cette année, pleine de joie, de bonheur, d'enthousiasme et de prospérité.

Bonne Année 2017 à toutes et à tous.

Mr Le Chénéchal, maire de Lassy.

LA VIE MUNICIPALE

Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

Séance du conseil municipal du 21 octobre 2016

• LOCATIONS.- PATRIMOINE : CONVENTION DE PRET D'UNE SALLE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS A L'ASSOCIATION "LES P'TITS LASSEENS"

L'association « les P'tits Lasséens » a adressé une demande à la commune pour occuper de façon permanente une salle au rez de chaussée de l'ancienne bibliothèque (la pièce à gauche en entrant dans le bâtiment).

Le souhait de l'association est d'aménager cette salle afin d'accueillir dans de bonnes conditions de confort et de sécurité les jeunes enfants et les assistantes maternelles.

Une convention de prêt à titre gracieux est proposée à l'association, fixant les droits et obligations associés à ce prêt. L'association prend à sa charge l'assurance de la salle.

Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire, périscolaire et associative du 3 octobre 2016,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 29 septembre 2016,

Le Conseil Municipal a décidé de valider le prêt d'une salle de la maison des associations à l'association « les P'tits Lasséens ».

• LOCATIONS.- PATRIMOINE : CONVENTION DE PRET DE LA SALLE MULTIFONCTIONS A L'ASSOCIATION "AUX SONS DU GRE"

Monsieur Jean-Yves BOURDEVERRE, 4ème adjoint en charge des associations, indique que l'association « Aux sons du gré » donne des cours de guitare à 8 élèves de Lassy.

Elle a sollicité la commune courant juin 2016 afin de bénéficier d'un local sur la commune de Lassy dans lequel l'association pourrait accueillir ses élèves.

L'association occupe depuis le 16 septembre la salle multifonctions les jeudis de 16h à 21h et prend à sa charge l'assurance de la salle.

Une convention de prêt est proposée, avec un « loyer » de 10 € par mois au titre de la participation aux fluides.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 29 septembre 2016,

Le Conseil Municipal a décidé de signer la convention liant la commune avec l'association « Aux sons du gré » pour la mise à disposition d'un local pour un enseignement musical, moyennant un loyer de 10 € par mois.

• 16-60-ACQUISITIONS.- TRAVAUX : DEVIS POUR LA REALISATION D'UN ENROBE SUR LE PLATEAU SCOLAIRE

M. Franck NOEL, 1er adjoint en charge des Finances et M. Erwan RIVIERE, secrétaire général, ont rencontré le 14 septembre 2016 le représentant de Sport Nature pour avancer sur le projet et préciser l'emplacement du city stade.

Sport Nature préconise la pose d'un enrobé sur la plateforme actuelle afin d'avoir une surface de jeu plane et sans défauts.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs entreprises de travaux publics (Keravis, Eurovia, Screg et Sauvager TP) avec 2 chiffrages : chiffrage de l'ensemble du plateau et chiffrage uniquement de la partie qui accueille le city stade.

Le bureau municipal du 29 septembre 2016 propose de réaliser un enrobé sur l'ensemble du plateau scolaire.

Entreprises	Plateau scolaire en totalité	Emprise du city stade
SCREG	14 233.80 € HT	NC
EUROVIA	NC	13 677.50 € HT
KERAVIS	20 296.00 € HT	9 988.00 € HT
SAUVAGER	18 457.20 € HT	NC

Le Conseil Municipal a décidé de retenir l'offre de l'entreprise SCREG pour une enveloppe maximale de 20 000 € TTC.

• CULTURE : BRADERIE DE LIVRES ET DE REVUES A LA MEDIATHEQUE

Mme Chantal LE BRIS, conseillère municipale déléguée, en charge de la lecture publique, a présenté le projet de l'équipe de la médiathèque d'organiser une braderie de livres et de revues le samedi 3 décembre 2016 de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

Les documents vendus seraient des livres ou magazines déjà mis au pilon suite au déménagement, de nouveaux pilons réalisés en novembre (livres qui ne sortent pas et qui sont là depuis déjà plusieurs années) et des dons de particuliers que l'équipe de la médiathèque ne met pas en rayons (soit parce qu'ils sont obsolètes, soit parce que le thème ne correspond pas au public de Lassy, soit parce que la médiathèque les a déjà).

LA VIE MUNICIPALE

Cette braderie, en plus d'animer le Pôle intergénérationnel, permettra de désencombrer les rayons et la médiathèque. Les livres seraient vendus à petits prix : 0.50 euros pour les livres jeunesse (enfants + ados) et les magazines et 1 euro pour les livres adultes.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 29 septembre 2016,

Le Conseil Municipal a décidé d'organiser une braderie de livres et revues en fin d'année 2016, d'autoriser la désaffectation et la vente des documents issus du désherbage des collections de la médiathèque, et de fixer les tarifs de vente comme suit : livre adulte : 1 € ; livre jeunesse et magazine : 0.50 €.

Séance du Conseil municipal du 22 novembre 2016

• 16-67-DOCUMENTS D'URBANISME.– URBANISME : REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé le 29 mars 2007.

Il a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution :

- Modification approuvée le 20 décembre 2007
- modification approuvée le 25 novembre 2011
- modification approuvée le 10 février 2012
- modification approuvée le 3 mai 2013
- modification approuvée le 5 septembre 2013

La commune de LASSY doit tenir compte de toutes les évolutions juridiques et législatives intervenues depuis son approbation.

Le socle législatif se compose de :

- la Loi « Solidarité et renouvellement Urbain du 13 décembre 2000
- la Loi « urbanisme et Habitat de 2 juillet 2003
- la Loi « Engagement national pour le Logement » du 13 juillet 2006
- la Loi dite « Boutin » du 25 mars 2009,
- la Loi Engagement national pour l'Environnement dite Grenelle I du 3 août 2009,
- la Loi Grenelle II du 12 juillet 2010,
- la Loi pour l'Accès au logement et un Urbanisme Rénové publié le 24 mars 2014,
- la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et le Forêt du 13 octobre 2014,
- la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi Macron,
- la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

La commune doit également tenir compte de l'ordonnance du 23 septembre 2015 et du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatifs à la partie législative et réglementaire du livre 1er du code de l'urbanisme et portant modernisation du contenu des P.L.U en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Compte tenu des dernières évolutions législatives et réglementaires, Monsieur le Maire présente les motifs qui justifient la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- * Réviser le document d'urbanisme de Lassy pour une mise en compatibilité avec le SCOT du Pays des vallons de Vilaine approuvé le 6 avril 2011 et actuellement en cours de révision (projet arrêté le 6 juillet 2016) dont les éléments constitueront une base de référence pour la définition du projet d'aménagement communal ;
- * Valoriser les trames vertes et bleues dans une perspective de protection et de développement de la biodiversité ;
- * Préserver et valoriser le cadre de vie, les espaces naturels et intégrer dans le projet d'aménagement la dimension paysagère ;
- * Définir une politique d'ouverture à l'urbanisation privilégiant le centre bourg et en menant une réflexion sur le devenir des villages et des hameaux ;
- * Favoriser le parcours résidentiel et la mixité sociale dans les projets d'aménagement ;
- * Préserver l'économie agricole et les espaces qui lui sont dédiés ;
- * Assurer le maintien des activités commerciales, artisanales et de service pour répondre aux besoins de la population et notamment à l'exigence de proximité ;
- * Poursuivre la dynamique d'équipements collectifs ;
- * Participer au développement des transports collectifs ;
- * Définir une politique foncière pour la mise en œuvre des projets communaux ;
- * Créer un schéma de déplacement doux pour favoriser les modes doux entre les zones d'habitat et les équipements ;
- * Favoriser le développement des technologies numériques ;

LA VIE MUNICIPALE

* Prendre en compte la capacité de développement des énergies renouvelables sur le territoire y compris dans les aménagements futurs ;

* Prévenir les risques dont le risque d'inondation et optimiser les ressources naturelles ;

* Prévoir une gestion alternative des eaux pluviales ;

Toutes les réflexions doivent concourir à favoriser le renouvellement urbain, préserver la qualité architecturale, le développement de l'agriculture et l'environnement, tout en maintenant les capacités de développement de la commune.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-31 et suivants et R153-11 et R153-12

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2007 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1 - d'approuver les objectifs de révision du PLU exposés par M. le Maire

2 - de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L. 153-31 et suivants, R. 153-11- et R153-12 du code de l'urbanisme;

3 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L. 153-11 à L. 153-22, R 153-2, R. 153-4, R. 153-6, R 153-7 du code de l'urbanisme et R 112-1-10 du Code Rural en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

4 - de fixer pendant toute la durée des études et sur toutes les études, les modalités de concertation avec la population prévues par les articles L. 153-11 et L. 103-3 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

- une information suivie dans les comptes rendus du Conseil Municipal,

- la tenue d'au moins une réunion publique de concertation présidée par le maire ou son représentant organisée sur le territoire communal

- la présentation du projet de PLU par affichage en Mairie (exposition évolutive) et sur le site internet et par la mise à disposition d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ces remarques,

- une information suivie dans le bulletin municipal

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

A l'issue de cette concertation, M. le Maire en présentera le bilan au conseil municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU.

5 - de donner autorisation au Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat et de demander que les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer assistent la commune au cours des études de cette révision ;

6 - de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études et de numérisation liés à la révision du plan local d'urbanisme ;

7 - d'inscrire les crédits nécessaires au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme au budget des exercices considérés ;

8 - de donner l'autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU ;

Conformément à l'article L. 153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à l'ensemble des personnes publiques associées et notamment :

- à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine;

- aux présidents du conseil régional et du conseil départemental ;

- aux présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de la chambre d'agriculture ;

- au président du Pays des Vallons de Vilaine en charge de la gestion du SCOT

- à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

- aux maires des communes limitrophes ;

- au Président de Vallons de Haute Bretagne Communauté

Ces personnes publiques associées peuvent demander à être consultées, sur leur demande, au cours de l'élaboration du PLU.

Conformément à l'article L. 132-12 du code de l'urbanisme, les associations locales d'usagers agréées ainsi que les associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement sont également consultées, à leur demande.

Par ailleurs, le Maire peut recueillir l'avis de tout organisme ou association compétent en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacement.

Conformément à l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département : Ouest France et/ou 7 jours les Petites Affiche

• ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS.– URBANISME : CONVENTION DE RETROCESSION DU LOTISSEMENT LA MARTINIÈRE 1

M. le Maire a présenté devant le Conseil Municipal la convention de rétrocession des espaces communs du lotissement La Martinière 1.

LA VIE MUNICIPALE

Une convention de rétrocession définit le transfert à la commune des terrains et équipements communs d'un lotissement réalisé par un lotisseur privé.

Elle permet ainsi de déroger à l'article R 442-8 du code de l'urbanisme instituant l'obligation de constituer une association syndicale.

A l'achèvement complet des travaux, les équipements communs du lotissement La Martinière 1 (voirie, espaces verts, poste de refoulement, candélabres...) seront intégrés dans le domaine communal.

En contrepartie de ce transfert et au titre du contrôle et du suivi des travaux de viabilisation du lotissement, la commune percevra des frais d'intervention fixés à 1 % du montant HT des travaux.

Ces frais seront versés à raison de :

- 50% à la réception des travaux de première phase, après obtention du certificat de lotissement permettant la vente des lots ;
- 50% à la réception des travaux de deuxième phase après obtention du certificat prévu à l'achèvement complet des travaux (art. 315.63a) pour l'ensemble des tranches.

Ce projet de convention a été présenté devant la commission Travaux du 25 octobre 2016 qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a décidé de valider cette convention de rétrocession concernant le lotissement la Martinière 1.

• 16-69-SUBVENTIONS.- FINANCES : SUBVENTIONS COMMUNALES POUR LE CRIC, LE FCBL ET LES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur Franck NOËL, 1er Adjoint en charge des finances a présenté les propositions du bureau municipal réuni le 19 novembre 2016 concernant les demandes de subvention aux associations qui n'avaient pu être étudiées lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2016, les élus souhaitant des précisions sur ces demandes.

Anciens combattants (ACPG CATM): proposition du bureau municipal : 200 €

Football Club Baulon Lassy : proposition du bureau municipal : 1 700 €

Comité des Relations Internationales du Canton de Guichen (CRIC) : proposition du bureau municipal : 180 €

M. Olivier SOUTIF, président du FC Baulon Lassy n'a pas pris part au vote.

Le conseil municipal a décidé d'accepter les propositions du bureau municipal décrites ci-dessus.

Séance du Conseil municipal du 13 janvier 2017

• SUBVENTIONS.- FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES RECETTES DES AMENDES DE POLICE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R 2334-10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé, proportionnellement au nombre des contraventions à la police de la circulation dressées sur leur territoire respectif au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle est faite la répartition.

La répartition est faite par le conseil général qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser (article R 2334-11).

En application des articles R 2334-10 et 2334-11, les sommes allouées seront utilisées au financement de projets d'aménagement suivants ;

20- Aires d'arrêt de bus sur tous types de voies en agglomération et sur voies communales, hors agglomération. (Les abribus sont exclus de ce dispositif) ;

21- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux) ;

22- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (en site propre) ;

- Feux de signalisation tricolores aux carrefours ;

- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement ;

- Aménagements de sécurité sur voirie ;

- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation ;

- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.

Ces opérations peuvent être aidées à hauteur du montant hors taxes des travaux modulé du dernier taux de voirie connu (29 %), avec un plafond de subvention de 5 350 €.

Concernant la commune de Lassy, les travaux d'aménagements de la rue de la Vallée peuvent être éligibles à cette subvention.

Il est proposé de solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre des recettes des amendes de police pour une enveloppe maximale de travaux de 50 000 € HT.

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter une subvention du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au titre des recettes des amendes de police pour des travaux de sécurité rue de la Vallée pour une enveloppe de dépenses estimée à 50 000 € HT.

LA VIE MUNICIPALE

• SUBVENTIONS.– FINANCES : DEMANDE DE DETR AU TITRE DE L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE CAMILLE CLAUDEL

La Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) est une aide financière de l'Etat allouée principalement aux communes de moins de 2 000 habitants pour des projets d'investissement.

Les opérations d'acquisition de matériels informatiques pour les écoles figurent parmi les dépenses éligibles, avec un taux de subvention de 35 % et un plancher de dépenses de 5 000 € HT.

La commune de Lassy a lancé en 2014 un programme pluriannuel d'informatisation de l'école Camille Claudel via l'acquisition notamment de tableaux numériques interactifs et d'une classe mobile.

La municipalité souhaite poursuivre ce programme en 2017 avec l'équipement des deux dernières classes en tableaux numériques interactifs.

Un devis estimatif établi auprès de l'entreprise Micro C fait état d'un montant de 6 522.00 € HT.

Plan de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition de matériels informatiques	6 522.00 €	DETR	2 282.70 €
		Autofinancement	4 239.30 €
TOTAL	6 522.00 €	TOTAL	6 522.00 €

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'opération d'acquisition de matériel informatique pour l'école Camille Claudel, d'arrêter les modalités de financement telles que présentées ci-dessus et de solliciter une subvention spécifique au titre de la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR).

Séance du Conseil municipal du 17 février 2017

• 17-11-INTERCOMMUNALITE.– INTERCOMMUNALITE : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME A VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 en date du 24 mars 2014 (loi ALUR) prévoit le transfert aux EPCI (Etablissement Public de Coopération intercommunale) de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale dans un délai de 3 ans après la date de publication de la loi, soit le 27 mars 2017, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent (dans les trois mois précédant le terme du délai d'applicabilité).

Il en résulte que le transfert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération de la compétence en matière de PLU interviendra le 27 mars 2017, sauf en cas d'opposition des communes dans les conditions exposées ci-dessus.

Considérant que la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de LASSY a été lancée, Considérant, par ailleurs, que la nouvelle carte intercommunale, née de la fusion des communautés de communes de « Maure-de-Bretagne Communauté » et du « Canton de Guichen-ACSOR » en intégrant les communes de Guipry-Messac, Lohéac et Saint-Malo-de-Phily, nécessite de s'approprier, dans un premier temps, ce nouveau territoire communautaire et de travailler sur une vision commune,

Il n'apparaît pas opportun de transférer cette compétence.

Compte tenu de cet exposé, il est proposé :

1°) De s'opposer au transfert de la compétence PLU à l'EPCI Vallons de Haute Bretagne Communauté

2°) De demander au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à Vallons de Haute Bretagne Communauté.

• CULTURE.– CULTURE : PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU POLE INTERGENERATIONNEL

Madame Véronique Leduc, 2^{ème} adjointe au Maire en charge notamment de la Culture présente au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur du pôle intergénérationnel.

Ce règlement a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles doivent être utilisés les locaux de l'espace intergénérationnel qui seront mis à disposition des usagers, associations et organismes divers.

Il comprend également les règlements intérieurs de la médiathèque et de l'espace jeunes.

La commission culture réunie le 20 janvier 2017 et le bureau municipal du 28 janvier 2017 ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé de valider le projet de règlement intérieur.

LA VIE CULTURELLE

6^{ème} festival des Arts2rues le 10 juin à LASSY

Après une pose de deux ans décidée lors de la réunion de bilan en juin 2015 avec les membres présents, la 1^{ère} réunion d'organisation de l'évènement a eu lieu le 17 février. Elle s'est déroulée en présence des membres d'associations lasséennes, des bénévoles lasséens, des élus des commissions respectives « culture » et « associations », et, Louise Sébillot la bibliothécaire, Camille Pascal-Zraggen l'animateur jeunesse et Pierric Pershais le responsable des services techniques municipaux. Le thème médiéval a été plébiscité et sera reconduit cette année. Toutes les personnes présentes ont participé aux échanges d'idées d'animation, de spectacles et d'organisation. Une prochaine réunion permettra d'affiner l'évènement. Entre temps, des travaux, des recherches se poursuivront pour la manifestation. Nous invitons tous les lasséens de tous âges à réserver sa date du 10 juin. Des animations sont prévues tout l'après-midi, un repas animé sera servi le soir et la fête se clôturera par un spectacle nocturne. Toute personne souhaitant nous rejoindre comme bénévole pour cette fête, en amont pour sa préparation, le jour même (même un bref temps soit-il), sera la bienvenue et nous la remercions à l'avance. Vous pouvez passer en mairie et vous adressez à Mr Erwan Rivière, ou, aux associations en direct.



la caravane de Samarkan bientôt à Lassy

Les animations de mars

En février & mars à la médiathèque de Lassy

<p>PIRATES AU SEIN DE LA BIBLIOTHÈQUE</p> <p>Le bibliobingo de Noël s'achève et le PIRATES AU SEIN DE LA BIBLIOTHÈQUE des grilles gagnantes aura lieu le mercredi 22 février à 17 h 30. Des lots surprises à gagner !</p>	<p>LE MOIS MALGACHE</p> <p>Du 1er au 31 mars, le pôle intergénérationnel vous propose de partir à la découverte de Madagascar. En partenariat avec l'association Sourire Malgache, plusieurs animations vous sont proposées : - Une visite virtuelle du 1er au 31 mars avec un vernissage le vendredi 3 mars à 18 h 30 - Deux ateliers dessin : l'un pour les ados à l'espace jeunes à 14 h le mercredi 1er mars, l'autre pour les adultes le samedi 4 mars à 14 h. - Un atelier lecture le mercredi 15 mars à 17 h - Un atelier écriture le samedi 25 mars à 14 h 30</p>
<p>VOYAGE LIVRES</p> <p>Le samedi 25 février, à 14h, la médiathèque de Lassy propose son premier "Voyage Livres - Les livres ont la parole". Autour d'un bon café, les amoureux des livres pourront donner leurs avis, commentaires autour de romans, bandes dessinées, documentaires, etc. Un prochain rendez-vous aura lieu le 25 mars.</p>	<p>LE MOIS MALGACHE</p> <p>Le mercredi 15 mars, à 10 h, les lecteurs ont leur rendez-vous mensuel à la médiathèque pour des lectures et comptines.</p>
<p>MALGACHE ARRIVÉ</p> <p>Le mercredi 15 mars, à 10 h, les lecteurs ont leur rendez-vous mensuel à la médiathèque pour des lectures et comptines.</p>	<p>LE MOIS MALGACHE</p> <p>La médiathèque vous propose désormais des ateliers pour surfer mais aussi découvrir les applications que nous avons sélectionnées pour vous. Elles sont gratuites et accessibles, il suffit aux adultes de demander un code pour profiter de l'ensemble des fonctionnalités.</p>
<p>INFORMATIONS ET ABONNEMENTS</p> <p>Par téléphone au 02 99 42 02 07 Par mail : bibliothèque.lassy@wanadoo.fr ou sur le site web www.lassy35.fr</p>	



rencontres

Le 21/12/2016, 1^{ères} nocturnes organisées au pôle intergénérationnel

séquence ciné



jeux de société

LA RESTAURATION

CANTINE



Accueillir les enfants dans des conditions optimales, leur présenter un repas équilibré et des mets variés, diversifiés, de qualité en utilisant des produits locaux et pour certains issus de l'agriculture biologique tels sont les enjeux au quotidien du service municipal de la restauration scolaire. Tout est mis en oeuvre pour accueillir, chaque jour, nos petits convives et faire de cette pause méridienne, un temps agréable, avant le retour en classe.

QUI ASSURE LA RESTAURATION MUNICIPALE ?

Une équipe de 4 professionnels composée comme suit :

Poste occupé	Nom et prénom	Temps de travail annualisé	Activités
Chef cuisinier	Mr RABIN Christophe	35 H	Gestion du restaurant élaboration des menus préparation chaude
Second de cuisine	Mme LIOT Sophie (congé maternité) Remplacée par Mme RASTEL Ginette à partir du 27/2	17H30	Remplace le chef en cas d'absence Préparation froide
Agent de restauration	Mme DUBOIS Catherine	19H15	Aide à tous les postes service en salle
Agent de restauration	Mme RASTEL Ginette	6H23	Aide à tous les postes service en salle



M. RABIN,
Chef cuisinier



Mme RASTEL,
Second de cuisine et
Agent de restauration



Mme DUBOIS,
Agent de restauration

COMMENT CA MARCHE ?

L'inscription de l'enfant ou de la personne âgée se fait auprès de la mairie. Par délibération en date du 28 août 2015, le Conseil Municipal a fixé **les tarifs** suivants concernant les repas pris à la cantine et les frais annexes. (Tarifs expliqués ci-dessous)

Élèves	3,70 €*
Personnel communal	3,90 €
Instituteurs, professeurs des écoles en poste fixe à Lassy et les personnes âgées	5,70 €

42.79 %
coût de la
masse salariale

38.73 %
coût des
matières 1^{ères}

20.58 %
frais de
fonctionnement
(dont les fluides)

3.08 %
marge nécessaire
au renouvellement
du matériel



* Toutefois si l'on inclut le remboursement de l'emprunt nécessaire pour la construction du restaurant scolaire le coût de revient qui devrait être facturé est de 5.53 € par repas et par enfant.



*balance



"fresh attitude"

POUR QUI ?



Aujourd'hui la restauration scolaire de Lassy regroupe 3 communes : BAULON/LASSY/BOVEL. Chaque jour 410 repas sont confectionnés pour les enfants. Un camion réfrigéré, loué 700 euros/mois (répartis sur les 3 communes), permet la livraison des repas à Baulon et Bovel.



Commune	Nombre de repas par jour	Nombre de repas le mercredi
BAULON	180	60 à 65
LASSY	160	50
BOVEL	70	Aucun repas

Nous avons aussi une salle pour les adultes. Ce sont 5 personnes âgées qui viennent s'y restaurer tous les mercredis à 12H en période scolaire. Un repas amélioré est organisé en fin d'année. Le 14/12/2016, 33 personnes sont venues partager ce moment et ont rencontré des petits « bambinos »



MUNICIPALE À LASSY



Le temps du repas pour les enfants est d'environ 35 mn. Les maternelles sont les 1ers servis, puis les CP/CE1, puis les primaires mangent à 12H20. Les AT-SEM accompagnent les enfants de maternelle pendant le repas ce qui permet un suivi avec l'école. Ce sont 6 personnes en tout qui assurent le service en cantine. Les enfants sont répartis par tranche d'âge sur des tables spécifiques : les maternelles ont 60 places soit 6 autour d'une table ronde, les CE1/CP ont 36 places avec des tables à 6 ou 8 enfants, et, 70 places sont prévues pour les grands avec des tables de 10.



Le temps du repas

LES PROJETS

- « Les Projets sont là pour impliquer les enfants, les rendre acteur » nous dit Christophe Rabin avec :
- ✓ **La semaine du goût** : « je goûte à tout », exemple « la pomme dans tous ses états »
- ✓ La « **fresh** » attitude : en juin, je mange des crudités, des légumes et des fruits
- ✓ La « **découverte des céréales** » : je remplace les protéines animales le temps d'un repas par des céréales.
- ✓ Le « **Breakfast** » en Avril : les cycles 2 et 3 prennent un petit déjeuner à l'heure et aux coutumes anglaises
- ✓ **L'équilibre alimentaire** : explication à partir de la pyramide alimentaire et participation à l'élaboration de menus pour la semaine
- ✓ **Mr et Mme Patate** se transforment en frites : les moyennes sections découvrent le chemin emprunté par la pomme de terre.
- ✓ **Le gaspillage alimentaire** : le réduire au maximum. Pour cela l'enfant se responsabilise en prenant la quantité qu'il a envie dans le plat, puis pèse à la fin du repas sur une balance*, dédiée dans le restaurant, le poids de ses déchets produits. Un tableau de suivi journalier est rempli et aide Mr Rabin à réaliser une synthèse hebdomadaire. Celle-ci est utilisée pour améliorer les menus. Comme nous l'explique le chef : « C'est un indicateur des goûts et une aide à la recherche de l'équilibre dans l'assiette (exemple entre féculé et légume vert) ».



UN MOMENT SOCIAL ET CONVIVAL

Un règlement intérieur (site de la mairie), des caissons muraux, de la moquette spéciale collectivité, des claustres ont été pensés pour aider à conserver des **conditions agréables** pendant le repas. Comme nous le précise le chef « les enfants ne sont pas là pour se défouler, ce doit être un temps convivial et d'échanges dans un bruit acceptable. Nous avons à jouer un rôle de prévention auprès des enfants, pas de répression mais social, d'éducation à apprendre à vivre ensemble, le respect de l'autre. Le rappel à la règle est important ». Même si des fois les conditions sont difficiles, Catherine Dubois déclare « j'aime être avec les enfants, leur faire plaisir mais aussi je leur dis quand ça va pas, gentiment, mais je le dis ! » Et comme nous le montrent les photos, voilà un beau moment passé grâce à la venue du Père Noël le 15/12/2016 !



QUE MANGE T-ON ?

Pour Mr Rabin la restauration scolaire joue un rôle dans l'équilibre alimentaire et dans la découverte des goûts, des saveurs, des épices associées aux aliments. Le chef a introduit le potage 1 fois par semaine et « les enfants aiment » Les produits frais, de saison composent les assiettes. Cuisiner est un métier mais c'est aussi une passion comme le dit Ginette Rastel « j'adore être en cuisine ». Et cette passion les enfants la mesure car ils disent « A Lassy, tout est bon ».

Menu du 30 janvier au 10 mars 2017

Salade verte au suif Bourguignon Coquillettes Yaourt nature sucré ABIAL	Salade ABIAL de Kiwi et d'orange Enrichis de poulet Gnocchi Salade de fruits	Céleri rémoulade Goulash Semoule Banane	Salade d'endives Blanquette de dinde Pâtisseries Bûche Fruit de saison ABIAL
Potage de légumes Enrichis de porc Chou chinois Fruit de saison	Bouillon au bœuf Filet de poisson Julienne de légumes Glace	Asperge vinaigrette Jambon braisé Frites Crème chocolat	Carottes croustillées Dumplings de porc Purée de pomme de terre ABIAL Glace
Mortadelle Pilon de poulet Semoule Glace	Thon à la Russe* Potée Au chou Gâteau à la framboise	Potage de légumes Galette saucisse Salade verte Fruit de saison ABIAL	Salade verte aux noix Pâtes à la Bolognese Crumble aux pommes ABIAL
Chandeleur Thon et maïs Radicette Crêpe au sucre	Crêpes au fromage Hachis parmentier Salade verte Fruit de saison ABIAL	Menu du Pays Gallo Salade de sardines AL Wings de poulet AL Carottes Vichy ABIAL Compote de pomme ABIAL	Potage Parmentier Filet de poisson Brocoli à la Fruit de saison ABIAL
Carottes râpées Pavé de poisson Risotto Crème caramel	Betterave vinaigrette Gratin de raclos Au Jarbon Crème dessert vanille Bonnes vacances!	Sauvignon à l'ail Filet de poisson à la Bretonne Epinards poêlés Yaourt aux fruits	Salade de sardines Veau Marengo Riz pilaf Fromage blanc râpé suiv ABIAL

MEMO
Menu du Pays Gallo le 2 Mars 2017
Chandeleur : le 2 Février 2017
Thon à la Russe : Macédoine, mayo, sauce tomate
Lundi 20 mars : le printemps

Pour info : restaurant.municipal.lassy@gmail.com
AB : Agriculture Biologique
AL : Agriculture Locale

ESPACE JEUNES

Vacances de Noël à l'Espace jeunes de Lassy

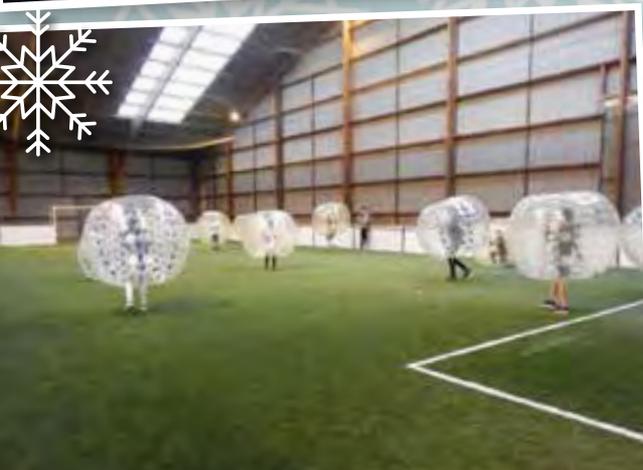
L'espace jeunes était ouvert pendant les vacances de Noël. Voici quelques photos d'activités qui se sont déroulées durant la semaine.



Soirée inter espace jeunes « Sport dans le noir »



100 % lumière noir effet garanti...



Sortie Bubble Soccer & Soccer à Bruz

L'animateur Camille Pascal Zrgaggen accueille les jeunes dans le bâtiment du pôle intergénérationnel.

L'espace jeunes est ouvert :

- pendant la période scolaire :
le mercredi de 14h à 18h (réservé en priorité aux 11-13 ans) et
le samedi de 13h30 à 17h30 (réservé en priorité aux 14-17 ans)

- Pendant les vacances :
tous les jours de 13h30 à 18h sauf pour les sorties.

L'inscription est obligatoire pendant les vacances scolaires.
<http://www.lassy35.fr/>

Un beau programme a été concocté pour les **vacances de Février**, du **lundi 13 au jeudi 23 février**, de 13h30 à 18h excepté les jours de sortie. Elaboration d'activités pour les - de 14 ans et d'autres pour les + de 14 ans. On y reviendra en images dans le prochain Lien. En attendant voilà un aperçu du programme qui a été proposé aux jeunes par Camille l'animateur.

Vacances de Février 13/02 au 23/02

Lundi 13 +14 ans
On fait quoi ? 12 places

Jeudi 16 -14 ans
Milkshake party
12 places 14h - 18h

Vendredi 17 + 14 ans
Crêpes & Gaufres + tournoi jeux vidéo 12 places 14h - 18h

Mardi 14 - 14 ans
Handisport à Goven
14h - 18h 10 places

Mercredi 15 + 14 ans
Sortie Ciné Rennes 12 places
12h30 - 18h00

5€

Lundi 20 - 14 ans Aprem Création Logo EJ numérique, bijoux, etc...
14h - 18h 12 places

Mardi 21 + 14 ans Total Foot challenge
12 places 14h - 16h

5€

Mercredi 22 - 14 ans Sortie Piscine à Rennes 10 places 9h15 - 17h

Jeudi 23 - 14 ans Sortie Bowling 13h - 17h
Parents / jeunes 20 places

5€



LA VIE MUNICIPALE

> suite de la page 10

Travaux

Un city stade installé près du pôle intergénérationnel

L'ancien plateau a subi un sérieux « réaménagement » : enrobé de la plateforme, démontage de l'ancien grillage de clôture, son remplacement est prévu. Démontage des 2 anciens paniers de baskets usagés remplacés par les nouveaux inclus au city stade ; Les travaux d'aménagement du city stade sont à présent terminés, et les enfants de la commune ont pris possession de ce nouvel équipement.



Travaux du SIEFP Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt de Paimpont

Le programme de travaux 2015-2016 du Syndicat

Le Syndicat intercommunal des eaux de la Forêt de Paimpont réalise un important programme de travaux, financé sur les exercices 2015 et 2016.

Celui-ci comprend les travaux suivants :

- renouvellement de canalisations sur 7 360 m,
- renouvellement des 164 branchements associés,
- mise en œuvre de 16 débitmètres de sectorisation pour améliorer le suivi des volumes distribués par secteur et faciliter la recherche des fuites.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est effectuée par le service technique du SMP OUEST 35, tandis que la maîtrise d'œuvre (MOE) a été confiée au bureau d'études ARTELIA.

Les travaux seront réalisés par un groupement d'entreprises composé de CISE TP, SARC, SEEG et SAUR. Ils vont s'échelonner de janvier à juillet 2017, en concertation avec les services techniques de chaque commune concernée.

Le montant total des travaux s'élève à 1.020.177,54 € HT. L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne finance la pose des débitmètres à hauteur de 80%, soit 103.571,76 € HT. Le Syndicat d'eau potable finance le reste, soit 916.605,78 € HT, à partir des recettes de ventes d'eau issues de la facturation des consommations aux usagers.

Le descriptif sommaire des travaux par opération figure pages suivantes, ainsi que des extraits de plans de localisation.

Travaux sur canalisations

Opération	Description	Projet		Montant (HT)
		Linéaire (m)	Nb brts	Montant (HT)
1	Renouvellement de canalisation entre le réservoir et le bourg de Baulon	1 060	20	121 356.59 €
2	Renforcement de canalisation entre les Forges et le Bourg de Plélan-le-Grand	1 950	20	236 962.56 €
3	Renouvellement de canalisation rue du Vieux Bourg à Plélan-le-Grand	410	10	60 312.65 €
4	Abandon de canalisation Ø 175 Fonte et report des branchements sur canalisation Ø 250 Fonte entre La Corne du Cerf et les Forges à Paimpont	-	23	22 153.48 €
5	Renouvellement de canalisation rue des Forges et route de Beignon à Paimpont	970	7	108 180.77 €
6	Renouvellement de canalisation dans les rues du Chevalier Ponthus, du Général de Gaulle, de la Fée Viviane, et de la Fée Morgane à Paimpont	1 570	66	238 502.80 €
7	Renouvellement de canalisation à Le Vallet, Iffendic	560	4	20 971.31 €
8	Renforcement de canalisation à la Renouardière à Lassy, et création d'un bouclage avec le syndicat des Bruyères - Guichen	840	14	82 272.68 €
Sous-total canalisations HT		7 360	164	890 712.83 €
Sous-total canalisations TTC				1 068 855,39 €

LA VIE MUNICIPALE

Débitmètres de sectorisation

Opération	Description	Montant (HT)
9	LASSY – Sortie bourg direction Baulon - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 140 PVC	8 065.14 €
10	BAULON – La Hamonnière - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 140 PVC	12 505.60 €
11	IFFENDIC – La Lande Briand - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 100 AC	8 343.58 €
12	LASSY – Rue Pierre Marie Josse - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 140 PVC	8 260.54 €
13	MAXENT – Sortie bourg direction Plélan - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 200 Fonte	8 602.49 €
14	MAXENT – Sortie bourg direction Baulon - Pose d'un regard de comptage sur canalisation existante Ø 110 PVC	8 113.99 €
15	MAXENT – La Grande Rue - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 90 PVC	7 552.21 €
16	PLELAN LE GRAND – Les Quatre Routes - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 200 Fonte	7 757.38 €
17	PLELAN LE GRAND – Rue de la Forêt - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 60 Fonte	7 806.23 €
18	PLELAN LE GRAND – Rue Nationale - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 90 PVC	8 294.73 €
19	PLELAN LE GRAND – Réservoir Pose d'un débitmètre sur canalisation Ø 150 Fonte à l'intérieur du réservoir	3 771.22 €
20	ST MALON SUR MEL – Le Mail - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 110 PVC	7 786.69 €
21	ST THURIAL – Les Fours à Chaux - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 110 PVC	8 333.81 €
22	TREFFENDEL – Les Haïches - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 160 PVC	8 065.14 €
23	TREFFENDEL – Les Vignes - Pose d'un regard de comptage sur canalisation Ø 90 PVC	7 889.28 €
24	CAMPEL – Réservoir - Pose d'un débitmètre sur canalisation Ø 80 Fonte dans regard existant	8 316.71 €
Sous-total sectorisation HT		129 464.71 €
Sous-total sectorisation TTC		155 357.66 €

URBANISME

La révision du PLU a été engagée en collaboration étroites avec les communes de Baulon, Guignen, Bourg des comptes et Saint Senoux.

Cette révision a été rendu nécessaire pour prendre en compte les dispositions des lois Grenelle (1 et 2) et ALUR.

Les travaux sont prévus pour une durée de 2 années (de septembre 2016 à octobre 2018).

Les principales phases des travaux, et le calendrier est prévu comme suit sont :

- De septembre 2016 à Février 2017	Les diagnostics. L'état initial de l'environnement et les enjeux
- De mars 2017 à juin 2017	Le projet de territoire, avec l'élaboration du scénario et la description des axes du plan d'aménagement et de développement durable (PADD).
- De juillet 2017 à février 2018	La traduction du PADD : Définition des zonages, élaboration du règlementaires
- De septembre 2018 à octobre 2018	Finalisation du projet, et approbation du PLU

Plusieurs commissions et groupes de travail et de contacts ad hoc interviendront tout au long du processus :

- Commission municipale d'urbanisme
- Groupe multi-communal avec les communes partenaires, afin d'effectuer les diagnostics et un projet territorial commun.
- Groupe de travail communal
- Groupe de travail « zones humides »
- Groupe de contacts avec le monde agricole

D'autres groupes thématiques pourraient être constitués suivant les besoins (par exemple concernant la protection du patrimoine)

Les réunions passées :

8 septembre 2016	Groupe multi communal	Réunion de lancement
26 octobre 2016	Groupe de travail communal	Journée de travail – Analyse de la communes
7 novembre 2016	Groupe de travail « zones humides »	1er : définitions des zones
9 décembre 2016	Groupe multi communal	Rendus des diagnostics du territoires
20 décembre 2016	Groupe de contacts avec le monde agricole	Discussion sur les zones humides
20 janvier 2017	Groupe multi communal	Ateliers « développement urbain »

Les documents produits

- Réunion de lancement - Planning
- Compte rendu des diagnostics
- Analyse paysagère – Approche par commune
- Ateliers espaces urbains
- Potentiel foncier de Lassy

Les grandes orientations devraient être établies avant l'été, et en particulier la description des axes du plan d'aménagement et de développement durable (PADD).



LA VIE MUNICIPALE

DECLARATIONS PREALABLES DEPOSEES EN MAIRIE - 2016 -

Número du DP	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
DP 03514915U0001	COUGARD Christine	1 rue des Hauts Thébaut 35580 LASSY	1 rue des Hauts Thébaut 35580 LASSY	Clture
DP 03514915U0002	DEFRANCE Sara	7Aulnai 35580 LASSY	7Aulnai 35580 LASSY	Clture
DP 03514915U0003	FOUQUERAY Franck	La Barbas 35580 LASSY	La Barbas 35580 LASSY	Clture
DP 03514915U0004	FERRANDI Bernard	3 La Vigne 35580 LASSY	3 La Vigne 35580 LASSY	Garage
DP 03514915U0005	YSIMMO 35	18 allée du Ménéssé 35580 LASSY	Les Landes de Canut 35580 LASSY	Division
DP 03514915U0006	HINGOUET Marc	232 La Pîas 35580 LASSY	232 La Pîas 35580 LASSY	Carport
DP 03514915U0007	RENAUD Bertrand	19 bis rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	19 bis rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	Abri de jardin
DP 03514915U0008	GUJ Jean-Christophe	4 allée du Îlos de la Cour 35580 LASSY	4 allée du Îlos de la Cour 35580 LASSY	Préau
DP 03514915U0009	BZIEN Hélène	5 rue des Hauts Thébaut 35580 LASSY	5 rue des Hauts Thébaut 35580 LASSY	Clture
DP 03514915U0010	NOURY Nicolas et Christine	38 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	38 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	Extension
DP 03514915U0011	JOSSE Christophe	6 allée des Chênes 35580 LASSY	9 rue de la Touchette 35580 LASSY	Division
DP 03514915U0012	BOISSEAU Nathalie	37 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	37 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	Division
DP 03514915U0013	GUEGAN François	1 La Chapinas 35580 LASSY	1 La Chapinas 35580 LASSY	Fenêtres de toit
DP 03514915U0014	CHEREL Laura	14 rue du Presbytère 35580 LASSY	14 rue du Presbytère 35580 LASSY	Extension
DP 03514915U0015	MIRLET David	6 La Chantrel 35580 GUIGNEN	3 rue Léon Piel 35580 LASSY	Rénovation
DP 03514915U0016	YSIMMO 35	18 allée du Ménéssé 35580 LASSY	18 allée du Ménéssé 35580 LASSY	Division
DP 03514915U0017	CADIEU Jérôme	240 la Pîas 35580 LASSY	240 la Pîas 35580 LASSY	Fenêtres de toit
DP 03514915U0018	COURANT Mickael	64 les Landes de Canut 35580 LASSY	64 les Landes de Canut 35580 LASSY	Extension et carport
DP 03514915U0019	LE CALVER Aurélien	23 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	23 rue de la Croix St Michel 35580 LASSY	Extension et garage
DP 03514915U0020	GIOT Emmanuel et SAUQUET Clotilde	19 Les Beuchers 35830 BETTON	25 La ville de Bas 35580 LASSY	Modification Ouvertures
DP 03514915U0021	SANTIER Jean-François et Valérie	26 La Chutalais 35580 LASSY	26 La Chutalais 35580 LASSY	Carport
DP 03514915U0022	LABILLOYE Damien	La Bournelière 35580 LASSY	La Bournelière 35580 LASSY	Rénovation
DP 03514915U0023	CHALVIN Yannic et BOURGAUD Emeline	1 bis rue le la Croix St Michel 35580 LASSY	1 bis rue le la Croix St Michel 35580 LASSY	Veranda
DP 03514915U0024	LEBOURDAIS Gérard	31 rue de la Touchette 35580 LASSY	31 rue de la Touchette 35580 LASSY	Division
DP 03514915U0025	SAINTELLAN Corentin	36 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	36 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	Clture
DP 03514915U0026	GOBERVILLE Laurent	11 rue de Brociliande 35580 LASSY	11 rue de Brociliande 35580 LASSY	Ravalement
DP 03514915U0027	DINIEL Benoit	10 rue de Brociliande 35580 LASSY	10 rue de Brociliande 35580 LASSY	Veranda
DP 03514915U0028	YSIMMO 35	18 allée du Ménéssé 35580 LASSY	18 allée du Ménéssé 35580 LASSY	Division
DP 03514915U0029	VALOIS Laurent et LE BLANC Carine	11 allée du Ménéssé 35580 LASSY	11 allée du Ménéssé 35580 LASSY	Garage
DP 03514915U0030	YSIMMO 35	18 allée du Ménéssé 35580 LASSY	18 allée du Ménéssé 35580 LASSY	Division
DP 03514915U0031	LALUYAUX René	28 passage Trubert Bellier 75013 PARIS	4 rue de la Marie 35580 LASSY	Clture
DP 03514915U0032	LEVEQUE Gilbert et Marie-Thérèse	8 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	8 rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	Modification Ouvertures
DP 03514915U0033	TILLAUT Mathieu	25 avenue Gros Mathon 35000 RENNES	Le Ronceray 35580 LASSY	Création ouvertures

PERMIS DE CONSTRUIRE DEPOSEES EN MAIRIE - 2016 -

Número du PC	NOM	Adresse	Terrain concerné	Objet
PC 03514915U0001	GUILLOU Michel	La Gautrais 35580 GUICHEN	11 rue Jean Fontaine 35580 LASSY	Garage
PC 03514915U0002	FERRANDI Bernard	3 La Vigne 35580 LASSY	3 La Vigne 35580 LASSY	Abri de jardin
PC 03514915U0003	CHEVREIL Jean-Paul	17 Rue Jean Fontaine 35580 LASSY	17 rue Jean Fontaine 35580 LASSY	Extension et garage
PC 03514915U0004	AUGEREAU Nathalie	1 Le Pâts Nosi 35580 SAINT SENOUX	12 bis rue Pierre-Marie Josse 35580 LASSY	Habitation
PC 03514915U0005	FOUCHER Mark et Marie-Laure	18 rue de la Touchette 35580 LASSY	18 rue de la Touchette 35580 LASSY	Extension
PC 03514915U0006	ROUSSELOT Marie-Pierre	96 bd Pasteur 35170 BRUZ	9 rue des Hauts Thébaut	Habitation
PC 03514915U0007	BRIANT Soizic	30 rue des Peupliers 35170 BRUZ	21 rue des Hauts Thébaut 35580 LASSY	Habitation
PC 03514915U0008	LETORT François	45 La Prévôté 35580 LASSY	45 La Prévôté 35580 LASSY	Extension annexe
PC 03514915U0009	SANCHEZ Guillaume et QUELME Coralie	47 avenue du G. Leclerc 35580 GUICHEN	13 rue de l'Engoulevent 35580 LASSY	Habitation
PC 03514915U0010	LEMAITRE Thierry	1 sq Belle île 35170 BRUZ	254 La Pîas 35580 LASSY	Habitation
PC 03514915U0011	KOULA Arnaud et Armelle	4 allée des Iris 35136 ST JACQUES DE LA LANDE	8 bis rue du Pâts du Bourg 35580 LASSY	Habitation
PC 03514915U0012	BODINEAU Laurent et MENARD Blandine	2 rue Léopold Sédar Senghor 35136 ST JACQUES DE LA LANDE	8 allée des Chênes 35580 LASSY	Habitation
PC 03514915U0013	CAVE Yves	Le Pâts 35580 LASSY	Le Pâts 35580 LASSY	Extension annexe
PC 03514915U0014	PUIG Julien	112 Buzon 35580 ST SENOUX	21 rue Jean Fontaine 35580 LASSY	Rénovation
PC 03514915U0015	PUIG Julien	113 Buzon 35580 ST SENOUX	21 bis rue Jean Fontaine 35580 LASSY	Rénovation
PC 03514915U0016	OKOKO EKABA Gervais et Lydie	9 av de Cézembre 35170 BRUZ	4 rue de l'Engoulevent 35580 LASSY	Habitation
PC 03514915U0017	ALLADOU Mounir et GERARD Alexandra	32 sq du Haut Biosne 35200 RENNES	8 rue du Pâts du Bourg 35580 LASSY	Habitation
PC 03514915U0018	BOURISINHAC Sylvain et DA SILVA Sara	48 mail Léon Blum 35136 ST JACQUES DE LA LANDE	8 rue du Grand Murin 35580 LASSY	Habitation
PC 03514915U0019	BAZIN Nicolas et HOUÏLLE Murielle	49 rue Jules Vallès 35136 ST JACQUES DE LA LANDE	22 Les Landes de Canut 35580 LASSY	Habitation
PC 03514915U0020	POIRIER Yann	Grenade 35570 BRUZ	48 La Chutalais 35580 LASSY	Rénovation

Cérémonie du 11 Novembre place St Martin, dépôt des gerbes au monument aux morts.



ÉTAT CIVIL

• Avis de naissances : 9

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile.

• Noces d'Or :

M. CORMIER Fernand et Mme DUTAY Maryvonne ont célébré leurs nocés d'or le 29 octobre 2016

• Décès :

Mme DUPERRON Yvonne, Georgette Veuve DUBRAY : 30 octobre 2016

M. LINO Pierre, René, Antoine, Marie : 10 novembre 2016



LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE

19 rue de la Touchette – 35580 LASSY
Tél : 02 99 42 06 74
souriremalgache@free.fr
www.souriremalgache.org



En partenariat avec notre association, la bibliothèque de Lassy vous propose de découvrir Madagascar durant tout le mois de mars : une exposition photos sera présente dans le hall du pôle intergénérationnel pendant tout le mois. Cette expo sera inaugurée le vendredi 3 mars à 18h30. Vous pouvez également vous inscrire aux différents ateliers cuisine et bricolage. Vous trouverez tous les détails sur les affiches confectionnées par la bibliothèque. Un grand merci à Louise.

Par ailleurs, l'association « les Tricoteuses Bénévoles & Solidaires » de Noyal sur Vilaine, qui nous a déjà fait don de nombreux tricots qu'elles ont confectionnés (pulls, gilets...) pour les enfants malgaches, est à la recherche de laine. Voici leur message

Tricoteuses Bénévoles & Solidaires

« *Un tricot pour un sourire* »
APPORTEZ-NOUS VOS RESTES DE LAINE

Nous tricotons des vêtements pour des enfants qui en ont besoin.
Votre aide sera la bienvenue

Alors si vous avez des restes de laine dont vous n'avez pas besoin, merci de nous les apporter. Une boîte est à votre disposition à la mairie de LASSY pour les recueillir. Merci



LES P'TITS LASSÉENS

"Rencontre entre les P'tits Lasséens et les élèves. Les CM2 ont préparé des comptines enfantines et les CE1 une lecture avec une sorcière... Beaucoup de passion et d'émotion dans ces moments partagés !"



LA VIE ASSOCIATIVE

L'ASSOCIATION CBI

Pour la quatrième année, la C.B.I. a organisé une journée caritative au profit des enfants de la commune. Le 1^{er} Week-end de décembre, une vingtaine de participants ont répondu présents en apportant des cadeaux. Une distribution a été faite près d'enfants de la commune ainsi qu'aux enfants de l'association "solidarité ici&là-bas".



LE 5 NOVEMBRE DERNIER ONT EU LIEU A LASSY « LES CLASSES 6 ».

31 personnes, dont l'année de naissance se termine par « 6 » sont présentes sur la photo de groupe.

Après la photo, une gerbe de fleurs a été déposée au monument aux morts.

A suivi un repas, servi à la salle Joseph Legendre à lassy. Toute cette journée a été animée par Yannick, un Lasséen qui nous a fait chanter en karaokay et fait participer à divers jeux. La journée s'est achevée par une soirée dansante.

Les organisateurs passent le relais aux "classes 7".

Véronique et André Masson



LA VIE PRATIQUE

LES ANIMAUX ERRANTS

Régulièrement, la Mairie est saisie par des habitants exaspérés par la divagation de chiens et de chats, souvent les animaux de leurs voisins.

Au sens légal, un animal est considéré comme errant ou en état de divagation dès lors qu'il est trouvé sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique.

La divagation d'un animal sur la voie publique est évoquée à l'article R.412- 44 du code la route. Dès lors que la constatation de divagation est constituée, la sanction pénale qu'encourt le propriétaire par animal en divagation, est une contravention de la 2e classe (150 €).

Sans en arriver à cette extrémité, il est demandé à chaque propriétaire d'animal, autant par courtoisie que par sens des responsabilités, d'adapter et de prendre les meilleures dispositions, pour éviter les divagations.

GENDARMERIE - SÉRIE DE CAMBRIOLAGES

Cet été, de nombreux cambriolages ont été perpétrés dans la première couronne de Rennes et plus largement en Ille et vilaine.

Dans le cadre d'une enquête diligentée par la gendarmerie de CHATEAUGIRON et la brigade des recherches de VITRE (35), plus de 200 objets ont été retrouvés mais dont la majeure partie reste à ce jour non identifiée.

Les victimes de cambriolages peuvent se connecter sur la page Facebook de la Gendarmerie d'Ille et Vilaine <https://www.facebook.com/Gendarmerie.dille.et.Vilaine/> afin de consulter les photographies d'objets retrouvés puis, en cas de reconnaissance de prendre contact avec le groupe d'Enquête à la Gendarmerie de CHATEAUGIRON au 02.99.37.40.09.



ASSOCIATION PAS À PAS : UNE FIN D'ANNÉE MARQUÉ PAR LA PRÉSENCE DES PARENTS !

Créé en 2002, l'association Pas à Pas de Goven qui propose des cours de danse pour les plus petits comme les plus grands, accueillant des enfants de la commune au complexe sportif Les 3 rivières à laisser sur le parquet les empreintes de pieds de ses danseuses devant un public de parents et d'amis venu nombreux aux dernières heures de l'année 2016 le samedi 17 décembre ou ils étaient convier à l'occasion d'un cours ouverts au public. Un moment de partage en toute convivialité où chacun a pu apprécier l'évolution et la progression technique des danseuses sous la direction de leur professeur Pierre Jean Gourdin suivis d'un goûter de Noël pour les plus gourmands.

Les membres de association vous souhaitent tous leurs voeux pour la nouvelle année 2017 à venir et donne rendez vous aux adhérents le samedi 7 janvier pour la reprise de ses activités avec comme fil conducteur les préparations du spectacle de fin d'année aura lieu le vendredi 9 juin 2017 à l'espace des lavandieres de Goven.

A noter également que l'association travaille actuellement à la création de son site Internet qui sera dévoilé prochainement.

Contact : 06 89 64 87 87 • pasapas.dansegovent@gmail.com • www.facebook.associationpasapasgovent.fr



COMPRENDRE LA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ

Le Syndicat Départemental de l'Électricité d'Ille-et-Vilaine (SDE35) a réalisé une **fiche pratique sur la facturation de l'électricité**.

Depuis 2007 et l'ouverture du marché, le consommateur peut choisir son fournisseur d'électricité pour une installation de moins de 36kVA.

A travers cette fiche pratique, le syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35) présente son rôle dans le domaine de l'énergie. Par ailleurs, il apporte des réponses au consommateur sur les questions suivantes :

Comment est organisé le marché de l'électricité ?

Comment la production, l'acheminement et la commercialisation de l'électricité sont-ils facturés au consommateur ?

Que paye le consommateur au travers des taxes et des contributions ?

Vous trouverez toutes les explications en cliquant sur la fiche mise sur le site internet de la mairie ou en lisant la fiche qui suit.



Que payez-vous dans votre facture ?

1 PRODUCTION

ORIGINES DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE

- Solaire 0,1%
- Thermique renouvelable (bois, déchets, méthanisation) 1,3%
- Éolien 3,3%
- Thermique à combustible fossiles (gaz, houille, charbon) 6,3%
- Hydraulique 13,8%
- Nucléaire 75,3%

Données rapport d'activité CRE* 2013 (moyenne France)

2 ACHEMINEMENT

TRANSPORT **DISTRIBUTION**

Secteur Régulé RTE Secteur Régulé AODE* (Exploitation Enedis Ou ELD*)

Les coûts d'acheminement de l'énergie sont en grande partie couverts par le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE).

Les gestionnaires des réseaux de transport (RTE*) et de distribution (Enedis et ELD*) assurent l'exploitation, le développement et l'entretien des réseaux électriques pour acheminer l'électricité. Ils assurent également la gestion des flux.

Le TURPE est destiné à couvrir leurs charges.

Le TURPE est fixé chaque année par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE*), et est prélevé sur la part de consommation et d'abonnement sur la facture.

En savoir plus ?
Voir au dos de la fiche.

3 FOURNITURE

COMMERCIALISATION

Secteur concurrentiel depuis 2007

100% Tarif Réglementé de Vente **Marché libre**

Données Ile-et-Vilaine 2015

TAXES ET CONTRIBUTIONS

Appliquées de façon identique, quel que soit le fournisseur, ces taxes et contributions interviennent aux différents stades du parcours de l'électricité : production, acheminement (transport et distribution) et fourniture.

- CSPE** : Contribution au Service Public d'Électricité
- CRA** : Contribution Tarifaire d'Acheminement
- TDFCE** : Taux Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité
- TCCE** : Taux Communale sur la Consommation Finale d'Électricité

En savoir plus ?
Voir glossaire au dos de la fiche.

LE RÔLE DE VOTRE SYNDICAT D'ÉNERGIE ?

www.sde35.fr

Propriétaire des réseaux de distribution basse et moyenne tension, le Syndicat Départemental d'Énergie 35 organise le service public de l'électricité pour l'ensemble des collectivités et des usagers du département. À ce titre, il contrôle l'exploitation des réseaux et la fourniture d'électricité aux TRV* déléguée à Enedis (anciennement ERFD).

Les recettes du SDE35 se composent, pour près d'un quart, du produit de la TCCE*, qui est réinvesti dans les travaux sur les réseaux électriques basse et moyenne tension : renforcement, sécurisation, extension sur le territoire des communes rurales et effacement des réseaux de l'ensemble des communes.

DISTRIBUTION

- Le SDE35 réalise des travaux sur les réseaux basse et moyenne tension
- Il suit et contrôle les investissements du distributeur et ses activités d'exploitation
- Il prend en charge les réclamations des usagers concernant des problèmes de qualité d'électricité, d'exploitation ou de travaux et de raccordement sur le réseau basse et moyenne tension

FOURNITURE

- Le SDE35 suit les réclamations des usagers pour les TRV*
- Il contrôle l'application des tarifs de l'électricité auprès des fournisseurs présents sur le département

TAXES ET CONTRIBUTIONS

- Le SDE35 perçoit le produit de la TCCE* facturé aux usagers des communes rurales et en assure le contrôle
- Il contrôle la TCCE* pour le compte du département

Comment se décompose votre facture ?

Quel que soit le fournisseur, la facture se décompose à minima en trois parties : consommation, taxes/contributions et abonnement. Dans les 2 premiers postes, on retrouve des coûts de production, d'acheminement et de commercialisation de l'électricité. En revanche, pour l'abonnement, il n'y a pas de coût de production mais seulement des coûts liés à la commercialisation et à l'acheminement de l'électricité.

Votre contrat Électricité		Compteur électronique n°				
Consommation sur la base d'une estimation	Index actuel	Index de référence	Consommation (kWh)	Prix Unitaire TTC (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA (%)
De 01/02/2015 au 31/01/2015 de 20 kWh	1200	1000	200	0,0900	18,00	20,0
Total de votre consommation d'électricité (dont acheminement) 20,36 €						25,03
Abonnement				Prix Unitaire TTC (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA (%)
Abonnement Tarif Bleu (100 kWh) de 01/02/2015 au 31/01/2015				0,70	11,48	0,0
Total de votre abonnement (dont acheminement) 11,48 €						11,48
Taxes et Contributions		Consommation (kWh)	Prix Unitaire TTC (€/kWh)	Montant HT (€)	Taux de TVA (%)	
Taux sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCE)		200	0,0200	4,00	0,0	
Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE)		200	0,0000	0,00	0,0	
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CRA)		200	0,0000	0,00	0,0	
Total taxes et contributions 4,00 €						4,00
Total Électricité hors TVA 44,44 €						

CONSUMMATION dont acheminement : Différence entre le nouveau relevé et l'ancien prix du kWh calculé en fonction de la puissance souscrite et des options tarifaires.

ACHÈMINEMENT dont acheminement : Comprend les services groupés par les fournisseurs d'énergie.

TAXES & CONTRIBUTIONS

Estimation de la répartition des postes de facturation de l'électricité

VOTRE RÔLE DE CONSOMMATEUR ?

- COMPAREZ LES OFFRES DES FOURNISSEURS :**
www.energie-info.fr
- CHOISISSEZ VOTRE FOURNISSEUR** selon plusieurs critères : coût, modes de production, qualité de service (suivi clientèle, gestion des réclamations, présence locale...)
- SIGNEZ UN CONTRAT UNIQUE** pour la production, l'acheminement et la commercialisation

Vous pouvez changer de fournisseur sans préavis, sans frais et sans délégal.

Une seule démarche : souscrivez un contrat auprès du nouveau fournisseur. La réhabilitation de l'ancien contrat est automatique.

2 DÉFINITIONS PRÉCISÉES DANS LE GLOSSAIRE AU VERSO

ADS, UNE ASSOCIATION CREATRICE D'EMPLOIS LOCAUX

ADS (Action Domicile Services) RECRUTE : l'association ADS recrute dans les mois à venir plusieurs aide-ménagères(ers)/ intervenant(e)s à domicile en CDI. Nous recherchons avant tout des personnes expérimentées, ayant un bon sens de l'organisation, des qualités relationnelles, de discrétion et d'adaptation aux différents lieux d'intervention.

ADS est une association de services à la personne et propose à ses adhérents des prestations de ménage, repassage, garde d'enfants, accompagnement des personnes âgées, préparation de repas, petits travaux de jardinage et bricolage sur Guichen, Bourg des Comptes, Lailé, Saint Senoux, Guignen, Goven, Lassy, Baulon.

Nous souhaitons que les candidats/es adhèrent aux **valeurs et objectifs** de notre association qui sont les suivants :

- ⇒ **SOLIDARITE** : ADS est actrice de l'Economie Sociale et **Solidaire** et participe activement à la dynamique économique génératrice **d'emplois locaux**. Grâce à ses intervenantes à domicile, ADS crée du **lien social** sur le territoire notamment auprès des personnes âgées.
- ⇒ **ECOUTE** : ADS propose **un service de proximité** à ses adhérents avec une évaluation de leurs besoins avant l'établissement de tout devis et contrat. ADS est également à l'écoute de ses salariés en leur proposant un contrat à durée indéterminée avec **un temps de travail choisi** par eux, leur permettant ainsi de conjuguer vie familiale et vie professionnelle ou de compléter un éventuel autre temps partiel.
- ⇒ **CONFIANCE** : Avant le démarrage du contrat, un rendez-vous de présentation est fixé au domicile de l'adhérent au cours duquel un cahier des charges détaillé est établi. Ce rendez-vous est important car il marque le début d'une **relation de confiance entre l'adhérent, l'association et l'intervenante à domicile**. Les adhérents de l'association nous font confiance depuis 17 ans et sont fidèles. De même le turn-over des salarié(e)s d'ADS est faible.
- ⇒ **EFFICACITE** : nos salarié(e)s sont expérimenté(e)s et participent régulièrement à des formations afin d'approfondir ou diversifier leurs compétences. Des formations sont organisées sur les produits écologiques, l'organisation du travail, la communication, les prestations auprès des personnes âgées, la garde d'enfants, les gestes de premiers secours, les gestes et postures....
- ⇒ **QUALITE** : un suivi des prestations et de la satisfaction des adhérents est systématiquement réalisé tout au long du contrat. La qualité de nos services est reconnue par les adhérents de plus en plus nombreux à faire appel à nos services (365 adhérents à ce jour).

ADS (Action Domicile Services), 26, rue du Commandant Charcot, 35580 Guichen
 tél : 02.99.57.39.87 / adresse mail : ads.guichen@laposte.net / note site internet : www.ads-guichen.fr

VALORISEZ VOS VÉGÉTAUX DIRECTEMENT DANS VOTRE JARDIN, LOUEZ UN BROYEUR A UN TARIF PRÉFÉRENTIEL !

Dans le cadre de sa labellisation territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, et parce que les apports de végétaux en déchèterie représentent plus de 10 000 tonnes à traiter, le Smictom développe pour la première fois un partenariat avec des entreprises de location de broyeurs. Cette opération permet d'impulser le recyclage des déchets végétaux produits par les ménages, directement au jardin.

Le Smictom des Pays de Vilaine vous aide dans cette pratique à Investir dans un broyeur à végétaux qui servira deux fois par an n'est pas nécessaire lorsque l'on peut le louer dans un magasin de motoculture ou d'articles de jardinage. Pour développer la pratique de broyage directement au jardin, le Smictom des Pays de Vilaine offre aux habitants de son territoire qui en font la demande, **un bon de réduction de 30 %** à la location d'un broyeur à végétaux, dans la limite de deux demi-journées ou d'une journée par an par foyer. Le bon de réduction est valable uniquement chez les loueurs partenaires de l'opération.

Dès à présent, **demandez votre bon de réduction** soit par mail à accueil@smictom-paysdevilaine.fr ou par téléphone au 02 99 57 02 50. Merci de préciser vos nom et prénom ainsi que vos coordonnées téléphoniques et postales.



LA DÉCHETTERIE POUR LASSY :

à GUICHEN, La Pigeonnais

Horaires d'ouverture :

Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre) :

Lundi		14h - 18h
Mercredi		14h - 18h
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 18h



Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars) :

Lundi		14h - 17h
Mercredi		14h - 17h
Vendredi	9h - 12h	14h - 17h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h

ÇA S'EST PASSÉ À LASSY



INAUGURATION du PÔLE INTERGÉNÉRATIONNEL à LASSY

Samedi 10 décembre 2016 à 10h30

Inauguration officielle du pôle intergénérationnel
Coupure du ruban et visite guidée avec ses invités, par Mr le Maire.



10h30 coupure du ruban par Mr le maire, visite de



La salle multifonction



L'espace jeunesse



La médiathèque



Un mot du sénateur Mr Tourraine conclut les discours officiels.



Cocktail servi, confectionné par l'équipe de restauration de Lassy.

L'association Sourire malgache
présente

Le mois malgache

Exposition photo

DU 1ER AU 31
MARS 2017

Vernissage :
présentation par
l'association et
apéritif malgache

LE VENDREDI
3 MARS
À 18 H 30

Hall du Pôle
intergénérationnel
de Lassy

Renseignements au tél. 02 99 42 02 87

